

# 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Hanoï (Viet Nam), 28 mars - 1er avril 2015



Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce C-II/132/DR-am.rev 19 mars 2015

# Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine

Amendements au projet de résolution présentés dans les délais statutaires par les délégations de l'Allemagne, de Bahreïn, du Canada, de la Chine, de Cuba, des Emirats arabes unis, de l'Espagne, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Royaume-Uni, de la Suisse, du Venezuela et du Viet Nam

#### **TITRE**

Modifier le titre comme suit :

Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans <del>ce</del> le domaine de l'eau et de l'assainissement

(Royaume-Uni)

Modifier le titre comme suit :

Concevoir une action parlementaire plus énergique pour une réalisation plus large et complète du droit fondamental à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

(Venezuela)

# **PREAMBULE**

Nouveaux alinéas 2bis et 2ter

Insérer après l'alinéa 2, deux nouveaux alinéas, comme suit :

2bis) rappelant également que le droit à l'eau est essentiel de toute évidence pour assurer un niveau de vie suffisant, notamment parce que l'eau est l'un des éléments les plus essentiels à la survie, qu'il est indissociable du droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint et du droit à un logement convenable et à une alimentation suffisante, et qu'il doit être considéré en corrélation avec d'autres droits consacrés dans la Charte internationale des droits de l'homme, tout particulièrement le droit à la vie et à la dignité,

2ter) rappelant encore la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées,

(Bahreïn)

#### Alinéa 3

#### Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) ayant examiné les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies 64/292 en date du 28 juillet 2010 (qui reconnaît que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie), et 68/157 en date du 18 décembre 2013, 68/118 en date du 16 décembre 2013 (sur le droit des aquifères transfrontières) et 69/215 en date du 19 décembre 2014 (sur la Décennie internationale d'action sur le thème "L'eau, source de vie" (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau), l'Observation générale n°15 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur le droit à l'eau, ainsi que la résolution 27/7 du Conseil des droits de l'homme de septembre 2014,

(Bahrein)

#### Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) ayant examiné les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies 64/292 en date du 28 juillet 2010 (qui reconnaît que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme), et 68/157 en date du 18 décembre 2013, ainsi que la résolution 27/7 du Conseil des droits de l'homme de septembre 2014,

(Inde)

#### Alinéa 5

Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) vivement préoccupée par la pression croissante que représentent pour les ressources en eau des éléments tels que la croissance démographique, les changements climatiques, l'urbanisation rapide, **les besoins croissants de l'agriculture moderne,** la demande croissante d'énergie et le défaut de gouvernance,

(France)

# Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) vivement préoccupée par la pression croissante que représentent pour les ressources en eau des éléments tels que la croissance démographique, les changements climatiques, l'urbanisation rapide, **l'industrialisation**, la demande croissante d'énergie et le défaut de gouvernance,

(Indonésie)

# Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) vivement préoccupée par la pression croissante que représentent pour les ressources en eau des éléments tels que la croissance démographique, **les catastrophes naturelles**, les changements climatiques, l'urbanisation rapide, la demande croissante d'énergie et le défaut de gouvernance,

(République islamique d'Iran)

# Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) vivement préoccupée par la pression croissante que représentent pour les ressources en eau des éléments tels que la croissance démographique, les changements climatiques, la désertification, le stress hydrique, l'urbanisation rapide, la demande croissante d'énergie et le défaut de gouvernance,

(Espagne)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) vivement préoccupée par la pression croissante que représentent pour les ressources en eau des éléments tels que la croissance démographique, les changements climatiques, l'urbanisation rapide, la demande croissante d'énergie et le défaut de gouvernance la demande en eau de l'industrie,

(Venezuela)

#### Alinéa 6

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) également préoccupée par le fait que le manque d'eau concerne déjà une personne sur trois sur-tous les continents (environ 1,2 milliard de personnes, soit près d'un cinquième de la population mondiale, vivent dans une zone où l'eau fait physiquement défaut et 500 millions de personnes sont menacées du même sort, alors que 1,6 milliard de personnes supplémentaires, soit presque un quart de la population mondiale, sont confrontées à une pénurie d'eau de type économique, c'est-à-dire que le pays ne dispose pas des infrastructures nécessaires pour utiliser l'eau des rivières et des nappes phréatiques) et que, à l'horizon 2025, deux tiers de la population mondiale seront en situation de stress hydrique et 1,8 milliard de personnes seront risquent d'être confrontées à une pénurie d'eau totale,

(Bahreïn)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) également préoccupée par le fait que le manque d'eau concerne déjà une personne sur trois sur tous les continents et que, à l'horizon 2025, deux tiers de la population mondiale **environ** seront en situation de stress hydrique et 1,8 milliard de personnes seront confrontées à une pénurie d'eau totale,

(Allemagne)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) également préoccupée par le fait que le manque d'eau concerne déjà une personne sur trois sur tous les continents et que par les prévisions selon lesquelles, à l'horizon 2025, deux tiers de la population mondiale seront en situation de stress hydrique et 1,8 milliard de personnes seront confrontées à une pénurie d'eau totale,

(République islamique d'Iran)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) également préoccupée par le fait que le manque d'eau concerne déjà une personne sur trois sur tous les continents, et que, à l'horizon 2025, deux tiers de la population mondiale seront en situation de stress hydrique et 1,8 milliard de personnes seront confrontées à une pénurie d'eau totale et que, en raison des changements climatiques, des régions qui abritent plus de 2 milliards de personnes dans le monde sont menacées par la sécheresse,

(Emirats arabes unis)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) également préoccupée par le fait que le manque d'eau concerne déjà une personne sur trois sur tous les continents et que, à l'horizon 2025, deux tiers de la population mondiale seront en situation de stress hydrique et 1,8 milliard de personnes seront confrontées à une pénurie d'eau totale, faute d'une gestion efficace,

(Royaume-Uni)

#### Alinéa 7

Modifier l'alinéa existant comme suit :

7) vivement préoccupée en outre de ce par le fait que 748 quelque 700 millions de personnes n'ont pas accès à une source d'eau potable améliorée, que, selon le Rapport 2014 du Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, plus d'un tiers de la population mondiale (2,5 milliards de personnes) ne bénéficient toujours pas d'un assainissement amélioré, et que 1 milliard de personnes continuent à pratiquer la défécation à l'air libre, et, enfin, que la planète ne parviendra pas vraisemblablement à atteindre l'élément sur l'assainissement de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement, qui appelle à une réduction de moitié du pourcentage de la population n'ayant pas accès à des services d'assainissement améliorés.

(Bahrein)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

7) vivement préoccupée en outre de ce que 748 millions de personnes n'ont pas accès à une source d'**approvisionnement en** eau potable améliorée, 2,5 milliards de personnes ne bénéficient toujours pas d'un assainissement amélioré et 1 milliard de personnes continuent à pratiquer la défécation à l'air libre,

(Venezuela)

#### Alinéa 8

Remplacer le texte existant de l'alinéa 8 comme suit :

8) préoccupée par le fait que les chiffres officiels ne rendent pas compte de toutes les dimensions de la salubrité de l'eau potable, de l'accessibilité économique des services et de la gestion saine des excréta et des eaux usagées, et que, par conséquent, le nombre de ceux qui n'ont pas accès à une eau potable d'un prix abordable, ni à des systèmes d'assainissement d'un prix abordable et gérés sans risque est sous-estimé, et soulignant dans ce contexte qu'il faut dûment surveiller la qualité de l'eau potable et des services d'assainissement pour obtenir des données qui mesurent ces dimensions, élément critique de l'offre de l'accès à l'eau potable et à une gestion sans risque de l'assainissement,

(Bahreïn)

# Nouvel alinéa 8bis

Ajouter, après l'alinéa 8, un nouvel alinéa comme suit :

8bis) réaffirmant que la non-discrimination et l'égalité sont des principes fondamentaux en matière de droits de l'homme et que des disparités persistent dans la réalisation du droit à l'eau potable et à un assainissement, notamment entre les zones urbaines et rurales, ou encore aux dépens de groupes tels que les réfugiés et les demandeurs d'asile, et insistant sur le fait que des mesures ciblées doivent être adoptées pour supprimer progressivement ces disparités, une attention prioritaire devant être accordée dans ce cadre à la situation des femmes, des personnes handicapées et des enfants,

(Bahrein)

# Alinéa 9

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) sachant que la pollution de l'eau, le gaspillage d'eau, le manque de coopération en ce qui concerne les bassins fluviaux et les réservoirs aquifères nationaux et internationaux, et l'exercice du droit fondamental à l'eau **potable** sont des questions interdépendantes,

(Canada)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) sachant que la pollution de l'eau, le gaspillage d'eau, le manque de coopération en ce qui concerne les bassins fluviaux et les réservoirs aquifères nationaux et internationaux, l'absence de mécanismes adéquats aux fins de l'assistance et la coopération internationales et l'exercice du droit fondamental à l'eau sont des questions interdépendantes,

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) sachant que la pollution de l'eau, le gaspillage d'eau, le manque de coopération en ce qui concerne les bassins fluviaux et les réservoirs aquifères nationaux et internationaux, et l'exercice du droit fondamental à l'eau et l'assainissement sont des guestions interdépendantes,

(Royaume-Uni)

# Alinéa 10

Remplacer le texte existant de l'alinéa 10 comme suit :

10) affirmant l'importance de la coopération technique régionale et internationale, le cas échéant, pour promouvoir la réalisation progressive du droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement, sans préjudice des questions relatives au droit international de l'eau, y compris le droit applicable aux cours d'eau internationaux <sup>1</sup>,

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) ne perdant pas de vue que l'eau peut être un élément clé dans l'équilibre des forces entre Etats et que la bonne gouvernance peut contribuer à la coopération et éviter les conflits liés à l'eau,

(République islamique d'Iran)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) ne perdant pas de vue que l'eau peut être un élément clé dans l'équilibre des forces entre Etats fait partie du patrimoine naturel et de la souveraineté des peuples, que c'est un instrument pour la paix entre les nations et que la bonne gouvernance gestion intégrée de l'eau peut contribuer à la coopération et éviter les conflits liés à l'eau entre les Etats,

(Venezuela)

# Alinéa 11

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) consciente que le droit international et les certains systèmes législatifs nationaux concernant la gestion des ressources en de l'eau ent tendance à être morcelés ne progressent pas sur le même rythme que la réglementation et le droit régionaux à tous les niveaux,

(République islamique d'Iran)

Alinéa 20 du préambule de la résolution 27/7 du Conseil des droits de l'homme de septembre 2014.

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) consciente que le droit international et les systèmes législatifs nationaux concernant la gestion des ressources en eau ont tendance à être morcelés et mal appliqués dans la pratique,

(Royaume-Uni)

#### Alinéa 12

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) convaincue que les Etats doivent s'efforcer de manière croissante d'assurer une gestion intégrée des ressources en eau en tenant compte **du contexte national**, du lien existant entre l'eau, l'énergie, l'écosystème et la sécurité alimentaire, en améliorant le traitement des eaux usées et en prévenant et en réduisant la pollution des sols et des eaux souterraines,

(Royaume-Uni)

# Nouvel alinéa 12bis

Ajouter, après l'alinéa 12, un nouvel alinéa comme suit :

12bis) rappelant que les stratégies pour une gestion intégrée des ressources en eau sont fondées sur les principes énoncés dans la Déclaration de Dublin sur l'eau dans la perspective d'un développement durable et repris dans le programme Action 21 adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992,

(Canada)

#### Alinéa 14

Modifier l'alinéa existant comme suit :

14) soulignant également qu'une gestion efficace et une bonne gouvernance à tous les niveaux des ressources en eau sont des préalables indispensables à la réalisation du droit fondamental à l'eau **potable** et à l'assainissement,

(Canada)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

14) soulignant également qu'une gestion-efficace et une bonne gouvernance à tous les niveaux intégrée des ressources en eau sont des à tous les niveaux est un préalables indispensables à la réalisation du droit fondamental à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement,

(Venezuela)

# Nouvel alinéa 14bis

Ajouter, après l'alinéa 14, un nouvel alinéa comme suit :

14bis) soulignant que les modèles de bonne gouvernance nationaux et locaux doivent inclure la participation de tous les intervenants, y compris les femmes, pour gérer efficacement les ressources en eau,

(Canada)

Ajouter, après l'alinéa 14, un nouvel alinéa comme suit :

14bis) réaffirmant l'obligation des Etats de promouvoir et protéger tous les droits de l'homme, notamment le droit au développement, étant entendu que ces droits sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés et qu'il faut les traiter globalement, de manière équitable et équilibrée, sur un pied d'égalité et en leur accordant la même importance,

(Inde)

#### Alinéa 15

Modifier l'alinéa existant comme suit :

15) rappelant le rôle fondamental que jouent les parlementaires dans l'édification de systèmes de bonne gouvernance de l'eau propices à la réalisation du droit fondamental à l'eau **potable** et à l'assainissement,

(Canada)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

15) rappelant le rôle fondamental que jouent les parlementaires dans l'édification de systèmes de bonne gouvernance de l'eau, **qui sont notamment** propices à la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement.

(République islamique d'Iran)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

15) rappelant le rôle fondamental que jouent les parlementaires dans l'édification de systèmes de bonne gouvernance pour la gestion intégrée de l'eau propices à la réalisation du droit fondamental à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement,

(Venezuela)

#### Nouvel alinéa 15bis

Ajouter, après l'alinéa 15, un nouvel alinéa comme suit :

15bis) soulignant encore qu'il importe d'aborder la question de la gestion de l'eau sous l'angle de la demande plutôt que sous l'angle de l'approvisionnement, afin de mettre l'accent sur la modernisation des infrastructures d'irrigation essentielles, en inscrivant la question de l'irrigation dans la réflexion sur la protection de l'environnement et en faisant le lien entre gestion de l'eau et viabilité socio-économique des régions rurales,

(Emirats arabes unis)

#### Alinéa 16

Modifier l'alinéa existant comme suit :

16) reconnaissant que les parlementaires ont l'importante responsabilité de mettre en place des cadres juridiques nationaux de nature à garantir un approvisionnement en eau sûr pour tous, tant pour les générations actuelles que comme pour les générations futures,

(Inde)

#### **DISPOSITIF**

#### Paragraphe 1

Modifier le paragraphe existant comme suit :

 appelle les parlements nationaux à plaider en faveur d'un objectif distinct et exhaustif sur l'eau et l'assainissement dans le programme de développement pour l'après-2015, de manière à assurer à tout un chacun l'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi que leur gestion durable, cet objectif devant être assorti de mesures concrètes et en particulier de la mise en place d'un système de suivi efficace comprenant des indicateurs mondiaux;

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. appelle les parlements nationaux à plaider en faveur d'un objectif distinct et exhaustif sur l'eau et l'assainissement dans le lors de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, de manière à assurer à tout un chacun l'accès parvenir à un accès universel, sur un pied d'égalité, à l'eau et à l'assainissement, ainsi que leur gestion durable, cet objectif devant être assorti de mesures-concrètes et en particulier de la mise en place d'un système de suivi efficace comprenant des indicateurs mondiaux, de cibles et d'indicateurs concrets et applicables universellement, tenir compte des circonstances, moyens et niveaux de développement divers des pays et respecter les politiques et priorités nationales;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. appelle les parlements nationaux à plaider en faveur d'un objectif distinct et exhaustif sur l'eau et l'assainissement dans le programme de développement pour l'après-2015, de manière à assurer à tout un chacun l'accès à l'eau et à l'assainissement, en quantité suffisante et selon des critères de qualité adéquats, ainsi que leur gestion durable, et à promouvoir ce faisant la mise en place d'un système de gouvernance de l'eau fondé sur la planification et sur le développement et l'innovation technologiques, cet objectif devant être assorti de mesures concrètes et en particulier de la mise en place d'un système de suivi efficace comprenant des indicateurs mondiaux;

(Espagne)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. appelle les parlements nationaux à plaider en faveur d'un objectif distinct et exhaustif sur l'eau et l'assainissement dans le programme de développement pour l'après-2015, de manière à assurer à tout un chacun l'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi que leur gestion durable, cet objectif devant être assorti de mesures concrètes et en particulier de la mise en place d'un système de suivi efficace comprenant des indicateurs mondiaux et à s'employer également à faire reconnaître que les parlementaires ont un rôle influent à jouer dans l'élaboration de l'instrument international sur les changements climatiques qui doit être adopté à la 21<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la Conventioncadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

(Emirats arabes unis)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. appelle les parlements nationaux à plaider en faveur d'un objectif distinct et exhaustif sur l'eau et l'assainissement de l'adoption d'objectifs plus fermes sur la gestion de l'eau et l'assainissement dans le programme de développement pour l'après-2015, de manière à assurer à tout un chacun l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que leur gestion durable, cet objectif devant être assorti de mesures concrètes et en particulier de la mise en place d'un système de suivi efficace comprenant des indicateurs mondiaux;

(Venezuela)

# Paragraphe 2

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. appelle également les parlements nationaux à adopter des lois pour la bonne mise en œuvre du droit coutumier, des résolutions et des traités internationaux portant sur la gestion de l'eau et le droit fondamental à l'eau **potable** et à l'assainissement, à organiser une formation appropriée des ressources humaines et à renforcer l'éducation afin d'améliorer la compréhension de ces instruments;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. appelle également les parlements nationaux à adopter , s'il y a lieu, des lois pour la bonne mise en œuvre des obligations qui incombent à chaque Etat en vertu du droit coutumier, des résolutions et des traités internationaux portant sur la gestion de l'eau et le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement, à organiser une formation appropriée des ressources humaines et à renforcer l'éducation afin d'améliorer la compréhension de ces instruments;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. appelle également les parlements nationaux à adopter des lois pour la bonne mise en œuvre du droit coutumier, des résolutions et des traités internationaux portant sur la gestion de l'eau et le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement, à organiser une formation appropriée des ressources humaines et, à renforcer l'éducation afin d'améliorer la compréhension de ces instruments et à œuvrer pour la réalisation de campagnes de sensibilisation citoyennes visant à promouvoir une utilisation responsable de l'eau;

(Espagne)

#### Paragraphe 3

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. engage les parlements nationaux à réserver des crédits budgétaires suffisants pour une gouvernance efficace à tous les niveaux et à établir des cadres législatifs et réglementaires encourageant l'investissement public et privé dans le secteur de l'eau, en vue d'assurer un approvisionnement en eau sûr pour les générations actuelles comme pour les générations futures ainsi que l'accès de tous à une eau potable d'un prix abordable;

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. engage les parlements nationaux à réserver des crédits budgétaires suffisants pour une gouvernance efficace à tous les niveaux et à établir des cadres législatifs et réglementaires encourageant <del>l'investissement le dialogue et les partenariats entre le secteur</del> public et le secteur privé afin de stimuler les investissements dans le secteur de l'eau;

(Suisse)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. engage les parlements nationaux à réserver des crédits budgétaires suffisants pour une gouvernance gestion intégrée de l'eau efficace à tous les niveaux et à établir des cadres législatifs et réglementaires encourageant l'investissement public et privé dans le secteur de l'eau:

(Venezuela)

#### Nouveau paragraphe 3bis

Ajouter, après le paragraphe 3, un nouveau paragraphe comme suit :

3bis. engage de même les parlements nationaux à approuver une législation complète et intégrée pour encourager les mesures de protection, promouvoir l'innovation et assurer une utilisation durable de l'eau et de l'énergie dans leurs pays respectifs;

(République islamique d'Iran)

#### Paragraphe 4

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. engage aussi les parlements nationaux à promouvoir la sécurité de l'eau en concevant et en appliquant, dans les limites de leur juridiction, des plans de gestion intégrée des ressources en eau impliquant (une coopération interministérielle) et la participation des intervenants, afin de trouver un équilibre entre les besoins concurrents de l'humanité, en donnant la priorité à l'eau destinée à l'usage personnel et domestique pour tous, sans discrimination et en prêtant une attention particulière à l'équité entre hommes et femmes;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. engage aussi les parlements nationaux à promouvoir la sécurité de l'eau en concevant et en appliquant des plans de gestion intégrée des ressources en eau (ce qui implique une coopération interministérielle), afin de trouver un équilibre entre les besoins concurrents de l'humanité, en donnant la priorité à l'eau destinée à l'usage personnel et domestique pour tous, sans discrimination et en prêtant une attention particulière à l'équité entre hommes et femmes et aux secteurs les plus vulnérables de la société;

(Espagne)

#### Paragraphe 5

Modifier le paragraphe existant comme suit :

Première proposition :

5. encourage les Etats partageant des ressources en eau à coopérer sur les questions touchant aux cours d'eau internationaux-et à envisager sérieusement de souscrire aux cadres juridiques internationaux pour la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau;

Deuxième proposition :

5. encourage les Etats partageant des ressources en eau à coopérer sur les questions touchant aux cours d'eau internationaux et à envisager sérieusement de souscrire aux cadres juridiques internationaux pour la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau traiter les questions relatives aux ressources en eau transfrontières d'une façon équitable et raisonnable;

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. encourage les Etats partageant des ressources en eau à coopérer sur les questions touchant aux cours d'eau internationaux et à envisager sérieusement de souscrire aux cadres juridiques internationaux pour la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. encourage les Etats partageant des ressources en eau à coopérer sur les questions touchant aux cours d'eau internationaux, notamment les "vallées" aquifères temporaires, et à envisager sérieusement de souscrire aux cadres juridiques internationaux pour la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau qui auraient pour effet de protéger les droits de tous les pays limitrophes;

(Emirats arabes unis)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. encourage les Etats partageant des ressources en eau à coopérer, s'il y a lieu, sur les questions touchant aux cours d'eau internationaux bassins d'alimentation transfrontières et à envisager sérieusement de souscrire aux cadres juridiques internationaux pour la coopération transfrontière dans le domaine dans le cadre d'une gestion intégrée de l'eau;

(Venezuela)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. encourage les Etats partageant des ressources en eau à coopérer sur les questions touchant aux cours d'eau internationaux et à envisager sérieusement de souscrire aux cadres juridiques internationaux pour la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau, notamment à la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1997;

(Viet Nam)

# Nouveau paragraphe 5bis

Ajouter, après le paragraphe 5, un nouveau paragraphe comme suit :

5bis. demande aux Etats et aux organisations internationales d'apporter des ressources financières, de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologies, grâce à l'aide et à la coopération internationales, en particulier en faveur des pays en développement, afin d'intensifier les efforts entrepris pour assurer l'accès de tous à une eau potable et des services d'assainissement d'un prix abordable;<sup>2</sup>

(Inde)

# Paragraphe 6

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. encourage les parlements nationaux à exhorter leurs gouvernements respectifs à honorer les engagements de leur pays en ce qui concerne la protection des sources d'eau douce, à adopter des mesures législatives propres à assurer la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement et de veiller à ce que des recours utiles soient disponibles à tous, sans discrimination, en cas de violations des obligations qui incombent à ces gouvernements eu égard à ce droit, y compris des mécanismes judiciaires, quasi-judiciaires et autres mécanismes appropriés;

(Bahrein)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. encourage les parlements nationaux à exhorter leurs gouvernements respectifs à honorer les engagements de pris par leur pays en ce qui concerne la protection des sources d'eau douce et en vertu de conventions et d'accords régionaux et internationaux visant une utilisation adéquate et équitable de l'eau et la protection et la gestion durables de l'eau et des autres ressources naturelles, dans la perspective du développement durable;

(Viet Nam)

Paragraphe 2 du dispositif de la résolution 64/292 d'août 2010 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

#### Nouveau paragraphe 6bis

Ajouter, après le paragraphe 6, un nouveau paragraphe comme suit :

6bis. invite les parlementaires à appuyer et promouvoir l'adoption de politiques et de mesures destinées à renforcer la coopération aux échelons régional et international afin d'aider les pays en développement dans leurs efforts de rationalisation de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, d'encourager une meilleure gestion de l'eau et la répartition adéquate des ressources et de favoriser l'adaptation face aux changements climatiques et la réduction des risques afférents ainsi que le développement et la diffusion de technologies novatrices pour une utilisation rationnelle de l'eau:

(Cuba)

Ajouter, après le paragraphe 6, un nouveau paragraphe comme suit :

6bis. appelle les parlementaires à promouvoir et renforcer la participation des collectivités locales aux efforts visant à améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement;

(Inde)

Ajouter, après le paragraphe 6, un nouveau paragraphe comme suit :

6bis. appelle les parlementaires à accorder l'importance voulue à la promotion du dialogue et de la coopération effective entre les parlements, les organisations de la société civile, le secteur privé et les représentants des zones d'habitation aux fins de la planification des ressources en eau et de la création de mécanismes d'action décisionnels visant l'application des principes de la gestion intégrée des ressources en eau;

(Emirats arabes unis)

Ajouter, après le paragraphe 6, un nouveau paragraphe comme suit :

6bis. appelle les Etats, notamment les pays développés, à promouvoir la coopération et à aider les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour la gestion de l'eau, notamment en ce qui concerne la planification de l'eau et la protection et l'utilisation efficaces et durables de l'eau dans la perspective du développement durable;

(Viet Nam)

# Paragraphe 7

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. charge l'UIP de dresser une liste des législations et des politiques les plus probantes en matière de gestion de l'eau fondée sur les droits de l'homme, en mentionnant notamment la Water Governance Facility du PNUD, qui relève de l'Institut international de l'eau à Stockholm, et les programmes d'ONU-Eau tels que la décennie sur le thème "L'eau, source de vie", de manière à faciliter le travail des parlementaires travaillant sur les questions d'eau;

(Bahreïn)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. charge l'UIP de dresser une liste des législations et des politiques les plus probantes en matière de gestion de l'eau fondée sur les droits de l'homme intégrée des ressources en eau, de manière à faciliter le travail des parlementaires travaillant sur les questions d'eau;

(Inde)

# Nouveau paragraphe 8bis

Ajouter, après le paragraphe 8, un nouveau paragraphe comme suit :

8bis. engage tous les Etats, notamment ceux qui sont en mesure de le faire, ainsi que les institutions financières internationales, à allouer des ressources financières et une assistance technique adéquates en vue de l'application de la législation nationale ainsi que les accords bilatéraux et multilatéraux entre Etats pour promouvoir la coopération aux échelons local, national et régional dans le domaine de l'eau.

(République islamique d'Iran)

Ajouter, après le paragraphe 8, un nouveau paragraphe comme suit :

8bis. appelle à la convocation d'un atelier international rassemblant des spécialistes de la gestion de l'eau, des parlementaires et des représentants d'organismes internationaux et régionaux, qui devront élaborer ensemble un guide parlementaire international sur les modalités optimales de l'utilisation et de la gestion des ressources en eau, conformément aux notions les plus récentes, étant entendu que ce guide devrait présenter en termes simples les textes juridiques fondamentaux devant retenir l'attention des parlements en ce qui concerne les politiques relatives à l'eau, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, afin de proposer un modèle d'action recensant les initiatives parlementaires propres à susciter une entente maximum sur les projets visant la bonne gestion de l'eau, de l'environnement et de la sécurité alimentaire durant l'examen des plans et programmes du gouvernement, des budgets et des mesures de contrôle et qu'il devra rendre compte des bonnes pratiques et expériences exemplaires relevées dans le monde qui devraient retenir l'attention à cet égard.

(Emirats arabes unis)